

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 19 12 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ  
M. ROUAULT  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN  
Mme CABANIS  
M. GARNIER  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> KHAN  
M. PHILOUX  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M. CORVOL  
M<sup>me</sup> BRICE  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M<sup>me</sup> SIMONESSA  
M. PERRUDIN  
Mme QUEMENER  
M. BAILLY

Date de convocation : 12/12/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 18

Quorum réuni

### Étaient excusés :

Mme LE GALL a donné pouvoir à M. GARNIER.  
M. BOUFFORT a donné pouvoir à M<sup>me</sup> LEVENÉ.  
M. TRUBERT a donné pouvoir à M. PHILOUX.  
M. BABOU a donné pouvoir à M. CORVOL.  
M<sup>me</sup> BOISNARD a donné pouvoir à M. CHAIZE.  
M<sup>me</sup> MASSART a donné pouvoir à M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE.  
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD a donné pouvoir à Mme CABANIS.  
M. LUCET a donné pouvoir à M<sup>me</sup> SIMONESSA.  
M. GAISLIN a donné pouvoir à Mme QUEMENER.  
M<sup>me</sup> SIMONESSA a donné pouvoir à Mme BATAILLE à partir de 22h40.

### Étaient absents :

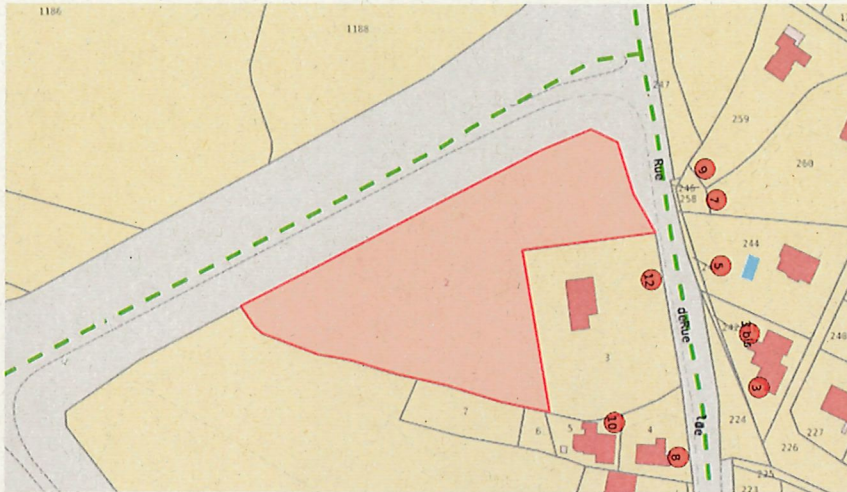
Mme KHAN jusqu'à 20h57.  
M<sup>me</sup> DANIELOU.  
M. PAUGAM.  
M. LEMARCHAND jusqu'à 20h44.  
Mme MAUGAIS.

### Secrétaire de séance :

Mme Anne BRICE.







*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Considérant l'avis favorable émis par la Commission « urbanisme et développement durable et, développement économique prospective », lors de sa réunion du 16 novembre 2023.*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE:**

Le maire à signer l'acte de vente et de mettre à la charge de la collectivité les frais et honoraires d'acte ;

**PREND EN CHARGE :**

Les frais de l'acte authentique ;

**AUTORISE :**

Le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**

Quorum réuni 29 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Anne BRICE.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ

